

AVIS DE PUBLICITÉ

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

SUITE À MANIFESTATION

D'INTÉRÊT SPONTANÉ

Exploitation d'une micro-centrale hydroélectrique

Rosporden | Kernével



EXPLOITATION D'UNE MICRO-CENTRALE HYDROELECTRIQUE

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontané, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels.

1.1 DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Rosporden a été sollicitée de façon spontanée par la SEM Énergies en Finistère pour l'implantation et l'exploitation d'une unité de production d'hydroélectricité sur le déversoir de l'étang situé sous la RD765, à l'emplacement d'un ancien moulin. Cette installation est destinée à être raccordée au réseau public de distribution d'électricité en vue de vendre l'électricité produite à tout fournisseur.

1.2 OBJET DE L'OCCUPATION

La microcentrale hydroélectrique devant être installée sur une parcelle et bâtiment (cf. annexe n° 1) et comprend de manière exhaustive les éléments suivants :

- Des grilles à l'entrée et à la sortie de de la centrale
- un système de vannage
- Le canal d'amenée vers la turbine
- Un local permettant l'ensemble des équipements électriques
- La (ou les) turbine
- Les équipements électriques et le câblage jusqu'au point de livraison ENEDIS

L'emplacement concerné est situé sur l'étang de Rosporden à l'emplacement d'un ancien moulin, conformément au plan joint au dossier (annexe n° 1).

Tous les travaux et aménagements nécessaires à l'installation de l'activité seront à la charge exclusive de l'occupant.

1.3 NATURE DE L'ACTIVITE PROPOSÉE

Installation et exploitation d'une turbine hydroélectrique

1.4 DURÉE DE L'OCCUPATION

L'emplacement étant situé sur le domaine public communal, l'autorisation ne peut avoir qu'un caractère précaire et révoquant. La proposition reçue par la ville prévoit une durée de 40 ans.

1.5 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter :

■ UN MÉMOIRE TECHNIQUE SUR L'ACTIVITÉ PROPOSÉE COMPORTANT :

- un descriptif de l'implantation projetée
- une étude de faisabilité technique et financière succincte
- un descriptif des procédures administratives préalables
- un calendrier prévisionnel de réalisation (obtention des autorisations, travaux...)
- une présentation du modèle économique et commerciale
- une proposition de redevance d'occupation domaniale
- les modalités de remise en état du site en cas de cessation d'activité

■ UNE PRÉSENTATION DU CANDIDAT COMPORTANT :

- l'identité de la personne morale ou physique
- la forme juridique de l'entité
- s'il s'agit d'une société, le montant de son capital et la désignation de ses associés,
- une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois)
- une présentation de l'équipe chargée du projet (CV des membres, organisation proposée, références...)
- une présentation des états financiers certifiés du candidat sur les 3 derniers exercices (bilan, compte de résultat, notice explicative),
- une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure collective ni de faillite personnelle, qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales, qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire,
- une attestation d'assurance à jour.

1.6 CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité du projet (pertinence du modèle technique et économique) : 50%
- Proposition de redevance domaniale : 50%

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la ville de Rosporden et sur Mégalis Bretagne. Elle restera en ligne jusqu'au 4 juin 2022.

Les demandes de renseignements complémentaires et de visite du site sont à adresser aux services techniques de la Ville de Rosporden au 02 98 66 99 20, ou par courriel : servicestechniques@mairie-rosporden.fr

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 4 juin 2022 à 17 heures sous pli à l'adresse ci-dessous :

Services techniques de la Ville de Rosporden

57, route de Scaër - 29140 Rosporden

Toute offre reçue hors délai, ou incomplète, ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente dans le délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné pourra lui être délivré.

ANNEXE 1 : PLAN DE SITUATION ET RÉFÉRENCE CADASTRALE DE LA PARCELLE CONCERNÉE

